



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

« Vos yeux ont vu ce que D.ieu a fait à l'occasion de Baal Péor ; D.ieu a détruit du milieu de toi tous ceux qui étaient allés après Baal Péor. Et vous, qui vous êtes attachés à D.ieu, vous êtes aujourd'hui tous vivants[1]. » Et cela, bien que les hommes présents fussent bien qu'ils étaient vivants, et qu'ils n'avaient pas fauté avec le Baal Péor, comme l'avaient fait d'autres, et qui moururent ; quel est donc ce phénomène qui provoqua qu'ils soient si attachés à D.ieu au point que Moché puisse les rassurer qu'ils seraient et qu'ils resteraient vivants et pieux dans le futur ? En fait, un verset dans la paracha de Pinhas contient une curiosité rare : « Il fut après la plaie – et D.ieu dit à Moché et à Eléazar, fils d'Aaron le Cohen : Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères, de tous ceux d'Israël en état de porter les armes[2]. » Après les mots : « Il fut après la plaie », la ligne dans le séfer Torah est vide, et bien que le même verset continue à la ligne suivante ! Ce vide signifie un nouveau chapitre – paracha – au milieu du verset ! En fait, « les séparations entre les parachiot [les chapitres] sont données afin qu'avant d'entamer un nouveau sujet, on médite le texte appris[3] ». La plaie, l'épidémie, qui sévit et emporta 24 000 jeunes juifs ayant fauté dans l'affaire de Baal Péor provoqua un choc infini dans le peuple. Alors, avant de passer à autre chose, il fallait méditer : quelle erreur fatale avait conduit à cette catastrophe, et quelle devait être la solution ? Hachem dit alors dans la suite de ce verset : « Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël... » En fait, jadis, dans la deuxième année de leur sortie d'Egypte, tous les hommes de 20 à 60 ans furent dénombrés par Moché et Aaron : « Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant par tête les noms de tous les mâles, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux d'Israël en état de porter les armes ; tifikédou – vous en ferez le dénombrement – selon leurs divisions, toi et Aaron[4]. »

Pourquoi est-ce Moché et Aaron personnellement qui devaient s'employer à un comptage, opération qui semble pourtant une affaire banale ?

En fait, tifikédou ne signifie pas uniquement compter, mais « engagé pour une mission ». Grâce à sa prophétie, Moché attribua une mission individuelle à chaque tribu, à chaque famille de la tribu et à chaque individu ! Puis Aaron formula une bénédiction personnalisée à chacun[5]. Aucun juif n'était plus un anonyme dans une masse de 600 000 hommes. Chacun fut responsabilisé par une tâche unique et indispensable : « Chaque homme doit dire : Pour moi [pour ma mission], le monde [entier] a été créé[6]. » Cette prise de conscience octroyait une importance et un honneur à chaque juif, qui dorénavant s'employa de toutes ses forces à réussir sa mission.

A la fin des quarante ans, aucun homme de cette génération n'était plus en vie[7], et la nouvelle génération n'avait malheureusement reçu aucune nouvelle mission. Ce vide causa la crise et la catastrophe avec le Baal Péor ! Hachem dit alors immédiatement à Moché et à Eléazar de compter cette nouvelle génération, les hommes de 20 à 60 ans. Comme il l'avait fait 39 ans plus tôt, Moché confia à nouveau une mission à chaque juif. Cette preuve d'amour et de confiance de Hachem que Moché et Eléazar montrèrent à chaque juif provoqua son attachement particulier à D.ieu. Moché pouvait alors déclarer et rassurer : « Vos yeux ont vu ce que D.ieu a fait à l'occasion de Baal Péor ; D.ieu a détruit du milieu de toi tous ceux qui étaient allés après Baal Péor. Et vous, qui vous êtes attachés à D.ieu, vous êtes aujourd'hui tous vivants. »

De nos jours aussi, il est important que chaque juif prenne conscience que Hachem attend de lui quelque chose de particulier que personne d'autre au monde ne peut faire à sa place. Et ce sentiment d'importance encourage grandement l'homme à marcher dans le chemin de D.ieu.

[1] Dévarim 4,3-4.

[2] Bamidbar 26,1-2.

[3] Torat Cohanim 1,3 ; Rachi, Vayikra 1,1. [4] Bamidbar 1,1-3.

[5] Voir Ramban, Bamidbar, 1, 1 ; 1, 45. [6] Michna, Sanhédrin 37a.

[7] Rachi, Bamidbar 20,1.



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, un verset nous dit : « Ne rajoutez pas sur la chose que je vous ordonne et vous ne vous abîmerez pas à cause d'eux ...

Vos yeux ont vu ce qu'a fait Hachem au Baal péor, car tout homme qui est allé derrière Baal péor Hachem l'a exterminé de ton sein ».

Comment comprendre le lien unissant ces deux versets, entre l'interdiction de rajouter aux mitsvot d'Hachem et l'épisode de Baal péor ?

Le **Gaon de Vilna** explique que lorsque les filles de Midyan conditionnèrent leur proximité au fait qu'Israël serve leur avoda zara, Israël spontanément refusa

un tel chantage. Toutefois, lorsque celles-ci leur expliquèrent en quoi consistait la pratique demandée, c'est-à-dire de satisfaire un besoin naturel sur la statue, beaucoup y virent de fait, non pas une transgression, mais au contraire une mitsva, pensant montrer leur dédain pour la avoda zara (en omettant que par ce geste ils pratiquaient le service spécifique de cette idole).

Dès lors, le passouk nous met en garde : ne cherchez pas à rajouter sur les commandements, car lorsque vous vous baserez sur votre subjectivité pour le faire, vous en viendrez à vous dégrader. Ainsi, le verset continue sur l'exemple de Baal péor pour modéliser ses dires où un excès de zèle a pu occasionner les pires des transgressions.

**Prochain numéro bH
Parachat Ki Tétsé
13 Eloul – 6 Septembre**

Bonnes vacances



**Pour réserver une ou
plusieurs dédicaces
pour la prochaine
saison :**

Shalshelet.news@gmail.com



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit au sujet des 3 villes de refuge que Moché sépara de l'autre côté du Jourdain (à l'est) : « ète Bétssère bamidbar, béèrets hamichor laréouvéni, véète Ramote baguil'ad lagadi ». Pour quelle raison la tribu de Réouven (laréouvéni) a-t-elle été écrite en premier à propos de la fuite (la hatssala) du meurtrier involontaire vers sa ville de refuge (4-43) ?

2) Il est écrit dans les 10 commandements rapportés dans notre Sidra (5-17,18) : « Vélo tineaf, vélo tignov, vélo taâné vééréakha ède chav, vélo ta'hmod ». Pour quelle raison la lettre "Vav" introduit les 4 "lavim" (les 4 interdits) précités, alors que dans la Sidra de Yitro, ces 4 "lavim" ne sont pas introduits par la lettre "Vav" ?

3) À quelle Halakha du Choul'han Aroukh, et à quel merveilleux enseignement du Zohar font allusion les 5 mots suivants du Chéma Israël (constituant, comme on le sait, l'acceptation du joug divin) : "Chéma Israël Hachem Elohéno Hachem E'had !" (6-4) ?

4) Il est écrit (6-8) : « Oukchartème léote al yadéka ». Quel jour de l'année juive, une petite partie de nos Sages ont le Minhag de ne porter que les Téfiline du Yad (du bras) ?

5) Il est écrit au sujet des 7 peuples de Canaan (7-2) : « Lo té'honème » (et Rachi de rapporter le Traité Avoda Zara 14a : « Il est interdit de dire : "Que ce païen est beau !" ». Ceci dit, comment peut-on saisir l'attitude de Rabbi Yéhouda proclamant à propos de la nation romaine (voir le Traité Chabat 33b) : « Kama naïme maâsséhou chel oumah zo ! » (ô combien sont belles les œuvres de cette nation romaine !) ?

6) Pour quelle raison Aaron n'implora pas (contrairement à son frère Moché) Hachem de rentrer en Erets Israël ?

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 00	20 : 15
Paris	20 : 59	22 : 11
Marseille	20 : 33	21 : 38
Lyon	20 : 41	21 : 48
Strasbourg	20 : 37	21 : 48

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

**Doit-on faire le "Gomel " lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?**

Il est rapporté dans le Choul'han Âroukh (219,7) que le Minhag Ashkénaze est de ne pas réciter la bénédiction du Gomel après avoir traversé une ville, car les sages n'ont institué cette bénédiction que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger) tandis que le Minhag Séfarade est de réciter cette bénédiction après avoir traversé une ville au même titre que pour celui qui traverse le désert car tous les chemins peuvent être dangereux (Yerouchalmi Berakhot 4,4) à condition de parcourir une "Parssa", soit le temps de parcourir 4 km qui est évalué à 72 min à pied. L'habitude est de se montrer rigoureux en définissant cela en une durée de 72 min peu importe le moyen de transport utilisé (et donc malgré le fait que les 4 Km soient atteints bien avant les 72 min) [Hazon Ovadia p.365; Or Létsion 14,42; Birkat Hachem 4 Perek 6,24 note 64; Netivé Âme saïf 7; Chema Chlomo 3,4].

Et ainsi est la coutume dans la plupart des communautés Séfarades de réciter le Gomel si l'on voyage d'une ville à une autre pour une durée > 72 min. [Choeil Vénichal 3,180; Ateret Avot 13,40 qui rapporte que c'est ainsi que procédaient les érudits au Maroc; Maquen Avot p.405; Netivé Am 219; Émek Yehochoua 1,41. Certains

rapportent que dans certaines contrées on s'abstenait de réciter le Gomel pour ce genre de trajets (Caf Ha'hayime 219,40 qui reprend la coutume décrite par le Keneset Haguedola, ainsi que le Alé Hadass 4,15).

Cependant, le Choél Vénichal (3,180) rétorque que le Keneset Haguedola est justement d'avis qu'il convient de réciter le Gomel même dans ces contrées ! Et il ne fait donc que rapporter un Limoud Zkhout sur ceux qui ont changé leur coutume d'origine. Et ainsi écrivent le Hazon Ovadia p.367/ Birkat Hachem 4,6 n.67].

Quant à la coutume Ashkénaze, le Roch (9,3) explique que le Yerouchalmi précité ne fait référence qu'à la Tefilat Haderekh (bénédiction récitée lorsque l'on sort d'une ville pour une distance > 72 minutes [Michna Beroura 219,22 Voir Or'hote Rabbénou 1 note 208 au nom du 'Hazon Ich (ainsi que le Tchouvot Veanhagot 1,199); 'Hout Hachani p.147; Chevet Halevy 10,21 qui écrivent qu'il convient de réciter cette bénédiction même de nos jours où la crainte des brigands/bêtes sauvages n'est plus vraiment d'actualité, et il en sera donc de même concernant le Gomel pour les Séfaradim qui suivent l'avis de la plupart des Richonim qui comparent le Gomel à la Tefilat Haderekh, ainsi qu'il en ressort selon le sens simple du Yerouchalmi précité].



1) Pour faire la louange de Réouven qui fut le 1^{er} parmi les Chévatom à tenter de sauver Yossef (en proposant de jeter ce dernier dans un puits, dans le but de l'y faire remonter peu de temps après) des mains de ses frères qui le détestaient et cherchaient à lui porter atteinte ! (Psikta Zoutrata, voir la Sidra de Vayéchev 37-21)

2) a) Si on multiplie le chiffre 4 (chiffre faisant référence aux 4 "lavim" suivants : "Ne pas commettre l'adultère, ne pas voler, ne pas élever la voix contre son prochain en faux témoin, ne pas convoiter la femme de son prochain) par 6 (chiffre correspondant à la Guématria de la lettre "Vav" introduisant ces 4 interdits précités), on obtient le nombre 24. Ce nombre fait allusion aux 24 livres du "Tanakh" (de la Bible) que les bné Israël auront suite à (et en conséquence de) la faute du veau d'or. (Psikta)

b) En effet, s'ils n'avaient pas commis ce grave péché (du 'Hète haéguel), nous n'aurions eu aujourd'hui que les 5 livres de la Torah et le livre de Yéhochoua ! (Traité Nédarim 22b)

3) Nous avons le Minhag de mettre la main droite sur nos yeux au moment où nous récitons le 1^{er} verset du Chéma Israel (voir le Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haim, siman 1, Saïf 5). Remez ladavar: La Guématria du 1^{er} verset du Chéma Israël (c'est-à-dire : 1118) est exactement la même que celle de l'ensemble des mots hébraïques désignant les 5 doigts de la main (dont la valeur numérique est aussi de 1118) : "Bohène" (le pouce), "etsba" (l'index), "ama" (le majeur), "kémitsa" (l'annulaire), "zérète" (l'auriculaire). De plus, David

Hamélekh prit 5 pierres lors de son combat contre le géant "pélichti" Goliath. En effet, au fur et à mesure qu'il prononçait avec une grande kavana chaque mot du 1^{er} verset du Chéma Israël, il mit une pierre sous l'un des doigts de sa main droite, si bien qu'une fois ces 5 pierres réunies dans sa main, il formula alors le dernier mot de ce verset: « E'had », puis lança à l'aide de sa fronde ces pierres qui atteignirent et fendirent alors le front de Goliath (après avoir miraculeusement transpercé le casque de fer de ce dernier) ! (Rav Aaron Binn rapportant le Zohar hakadoch)

4) Le 9 Av ! En effet, le Rambam écrit (Hilkhote Ta'aniyot, 5-11) : « Une petite partie de nos Sages ont la coutume de ne pas porter les Téfiline de la tête le 9 Av ».

5) Selon une opinion de nos Sages, il n'est pas interdit de louer les actions d'une nation entière, car il n'y a pas lieu de craindre qu'on en vienne (à travers cela) à chercher à leur ressembler ! (Sefer "Ayélele Hacha'har" du Rav Hagaon Aaron Leib Steinman Zatsal)

6) Car il était Cohen Gadol. Or, en Erets Israël, les Cohanim bénéficient des 24 "matenote kéhouna". Ainsi, Aaron ne voulait pas qu'on dise sur lui : « Aaron implore et demande à rentrer en Erets Israël, car il cherche son propre intérêt égoïste : Obtenir les 24 "matenote kéhouna ! (Voilà pourquoi, contrairement à Moché, il ne demanda pas et n'implora pas Hachem de rentrer en Erets hakédocha) » ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi Chlita p.82)

**Massekhet Ma'asser chéni**

Le Maasser chéni est prélevé après le Maasser richone (qui va au Lévi), les 1^{ères}, 2^{èmes}, 4^{èmes} et 5^{èmes} années de chémitta. Ce Maasser confère une sainteté [kédoucha] aux fruits [chap 1 et 2] et a la particularité de devoir être mangés à Yérouchalaïm.

Le 'Hinoukh [mitsva 360, à propos du Maasser bééma, qui est aussi consommé à Yérouchalaïm] donne une explication intéressante étant donné qu'un homme a l'habitude d'habiter près de son argent. Le Maasser chéni de la récolte qui a lieu la plupart des années [et le Maasser bééma], va conduire l'homme à habiter lui-même une partie du temps à Yérouchalaïm, ou envoyer un de ses enfants y habiter. Là-bas, il ne manquera pas de s'instruire et d'étudier la Torah, puisque Yérouchalaïm est le siège du Sanhédrin et des Yéchivot. De cette façon, il y aura dans chaque famille un talmid 'hakham, qui pourra lui-même transmettre son savoir...

Si le chemin est trop long, ou la charge de fruits trop importante, la Torah permet à l'homme de "racheter" les fruits de Maasser chéni et de les manger hors de Yérouchalaïm. Leur kédoucha sera transférée sur l'argent qui servira à acheter de la nourriture à Yérouchalaïm [chap 1]. Les chapitres 2, 3 et 4 exposent toutes les lois relatives au rachat et à l'argent. Ensuite [chap 5], la Michna parle des fruits de la 4^{ème} année de la vie d'un arbre, qui ont des dinim similaires au Maasser chéni.

À la fin, la massekhet [chap 5] parle également du "vidouy maassrot". C'est un passage de la Torah qui était lu la 4^{ème} et 7^{ème} année du cycle de chémitta, avant Pessah. Par cette lecture, l'individu atteste qu'il a fait tout ce qu'Hachem ordonnait concernant la récolte.

Avec ce sujet, la Michna clôture les massekhetot liées aux prélèvements de la récolte au sortir du champ...

Massékhet Maasser chéni contient 57 michnayot, et, comme le reste du Seder, elle possède un traité de Talmud Yerouchalmi et une Tossefta.

**Enigmes**

1) Un homme ferme une porte et cela rend 'Hayav d'apporter 100 korban 'Hatat, comment est-ce possible ? Si un homme ferme une porte sur 100 bêtes pendant Chabbat, et que ce geste constitue une transgression de la mélakha de Tsad (capturer), il est Hayav pour chaque bête, car elles sont considérées comme des entités distinctes.

2) Un homme regarde une photo. Quelqu'un lui demande: "Qui est sur la photo ?" Il répond : "Je n'ai ni frère ni sœur, mais le père de cet homme est le fils de mon père." Qui est sur la photo ? Son fils

3) Trouvez dans la Paracha 5 mots de 3 lettres suivies. שבת ברה הזה פנו לכם

Echecs :

G6 - B1 / A1 - B1
G2 - B2 / B1 - A1
B2 - B1



Rébus : Baie / Hache / Tas / 'Rotte / Baies / Aide / Raie / I



La joie dans l'accomplissement des mitsvot

Nos Sages ont souligné à plusieurs reprises l'importance d'accomplir les commandements avec joie. Il est enseigné que lorsqu'un homme fait une mitsva avec allégresse, cela lui est compté comme une forme de tsédaka (Tana D'ébéli Eliyahou, chap. 29), et que la Torah nous apprend que chaque mitsva doit être faite avec un cœur joyeux (Vayikra Rabba 34,8).

Le Saint, béni soit-Il, promet d'ajouter encore de la joie à ceux qui se réjouissent dans Ses commandements (Tanhouma, Tazria §5). Ce service joyeux est opposé à un service fait à contrecœur : celui qui accomplit une mitsva avec envie et enthousiasme mérite un mérite particulier (Chir Hachirim Rabba 2).

La joie ne se limite pas à l'accomplissement de base : il convient aussi d'embellir les commandements avec un cœur heureux (Kalla Rabbati, chap. 10). Ceux qui agissent ainsi sont loués par les Sages, comme Rabbi Brona, dont le visage rayonnait toute la journée après avoir accompli une mitsva avec ferveur (Berakhot 9b). Cette joie n'est pas simplement une émotion : elle est le canal même par lequel la Présence divine peut reposer sur l'homme. Ainsi, Yona ben Amitai mérita la prophétie après s'être réjoui à Simhat Beit HaShoéva (Yérouchalmi Soucca 5,1), et la Guemara affirme que la Chekhina ne réside que sur un cœur joyeux dans la mitsva (Chabbat 30b). C'est de cette joie que parle le verset : « Et j'ai loué la joie », que nos Sages interprètent comme étant celle d'une mitsva (ibid.).

Même les épreuves deviennent source de joie lorsqu'elles sont accomplies en tant que commandements : Abraham se réjouit de l'épreuve de la Akéda, et Isaac également (Pessikta

Rabati 41). Une mitsva acceptée avec joie continue d'être pratiquée avec cette même joie de génération en génération, comme la circoncision (Chabbat 130a).

Le Ari haKadosh, selon le témoignage rapporté par le Michna Beroura (chap. 670 §11) et le Séfer Harédim, affirma que toutes ses révélations spirituelles – la sagesse divine et la rouah hakodesh – lui furent octroyées grâce à la joie immense qu'il éprouvait dans chaque mitsva. Il expliquait ainsi le verset : « Parce que tu n'as pas servi Hachem ton D. dans la joie et dans la bonté de cœur, dans l'abondance de tout » (Devarim 28,47) – c'est-à-dire : plus que toutes les jouissances de ce monde, plus que l'or, les pierres précieuses et les perles.

Enfin, le Gaon Hida rapporte au nom du Zera Berekh que celui qui se réjouit véritablement dans la mitsva voit la récompense de cette joie se manifester même dans ce monde (Dvash Lefi, lettre mem, §14).



Résumé de la Paracha

- Moché prie, espérant entrer dans le pays que Hachem donna aux Béné Israël. Hachem le lui fait voir, l'interdisant toutefois d'y accéder.
- Moché poursuit ses recommandations en rappelant la chance du peuple d'Israël au Sinai d'avoir vu Hachem de ses yeux.
- La Torah raconte que Moché sépara trois villes, servant à préserver les auteurs d'homicides involontaires.
- Moché détaille l'événement historique que fut le Don de la Torah.
- Moché s'étend sur

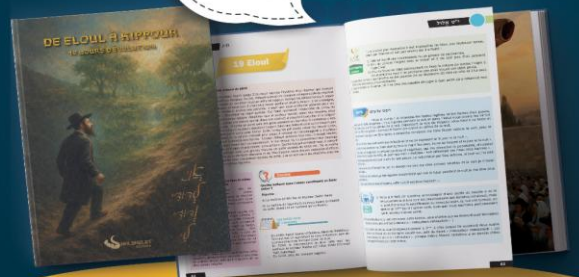
l'importance de la crainte et de l'amour de Hachem, notamment à travers le Chéma.

• La Paracha, dans sa dernière partie, mentionne l'interdit de Avoda Zara, en rappelant la gravité de l'assimilation avec les Goyim.

NOUVEAU LIVRE
De Eloul à Kippour
40 jours d'évolution

Eloul, Roch Hachana, Kippour = Téchouva !
Le nouveau livre de Shalshelet offre de multiples rubriques Halakhot Histoires Enigmes Rav Zilberstein Les sli'hot expliquées Plusieurs rubriques sur la téchouva Minhaguim Dessins

232
PAGES
A4
COULEURS



SHALSHELETEDITIONS.COM

Aire de jeux



Enigmes

- 1) Quel Passouk du Tanakh contient 12 mots consécutifs commençant tous par la même lettre ?
- 2) Je n'ai ni bouche ni cordes, mais je fais parler tout le monde. Qui suis-je ?
- 3) Où rencontre-t-on, dans la Paracha, des Tsadikim qui ne sont ni de chair ni de sang ?



Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La Torah nous ordonne cette semaine de ne rien ajouter à ce que la Torah ordonne (comme mettre par exemple une 5^{ème} paracha dans les tefilin ou une 5^{ème} espèce dans le bouquet du loulav) ainsi que de ne rien diminuer.

Nous comprenons aisément que diminuer ne se fait pas, mais en quoi le fait d'augmenter serait préjudiciable ? Pourquoi le fait d'en faire plus ne serait-il pas louable ?

Le Maguid de Douvna nous l'explique par une parabole.

Réouven a pris l'habitude de se tourner vers son ami Chimone à chaque fois qu'il a besoin d'emprunter quelque chose. C'est parfois une table, parfois des chaises, et Chimone le fait toujours avec plaisir. Cette fois, c'est une marmite qu'il vient emprunter mais curieusement, au moment de la lui rendre, Réouven se présente avec 2 marmites chez Chimone. Face à l'étonnement de ce dernier, Réouven lui explique que sa marmite a eu un heureux événement lors de son séjour chez lui et qu'elle a donné naissance à une seconde marmite. Amusé, Chimone ne se fait pas prier pour accepter la seconde marmite. Le lendemain, Réouven vient cette fois lui emprunter de la vaisselle. Chimone qui n'est pas contre le fait d'avoir quelques assiettes en plus, lui prête volontiers 6 belles assiettes. Quelques jours plus tard,

c'est un service 12 pièces que Réouven lui ramène pour son plus grand bonheur. Chimone commence alors à prendre goût aux bénéfices de cette maternité miraculeuse et n'hésite pas à présent à proposer à Réouven de lui prêter toutes sortes de choses. Jusqu'au jour où Réouven lui demande pour quelques jours son fameux chandelier en argent. Habituellement une pièce de cette valeur ne se prête pas mais cette fois "le jeu en vaut la chandelle". Il lui remet donc avec plaisir son chandelier en imaginant déjà l'endroit où il placera bientôt le bébé chandelier. Seulement, après quelques jours Réouven revient et lui annonce que son chandelier est décédé prématurément. Chimone, fou de rage de perdre un objet de cette valeur, lui dit : "A-t-on déjà vu un chandelier mourir ?" Ce à quoi Réouven lui répond : "Nous n'avons également jamais vu une marmite donner naissance à une autre, et pourtant tu ne t'es jamais opposé à cela. Accepte donc maintenant la perte de ton chandelier".

L'idée est qu'en se permettant d'ajouter à une Mitsva de son propre chef, on s'octroie le droit de pouvoir supprimer une Mitsva selon son gré.

Respecter la Torah à la lettre passe donc par le fait de ne rien supprimer mais aussi de ne rien ajouter.



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Hachem Elokim, Tu as commencé à montrer à Ton serviteur Ta grandeur...Laisse-moi traverser... » (3/24)

Rachi écrit : « "Ta grandeur" c'est Ta bonté comme le passouk dit "Et maintenant, que grandisse donc la force de Hachem". » La grandeur de Hachem c'est Sa bonté qui est tellement grande, qui pardonne les fautes et annule les mauvais décrets et Rachi ramène comme preuve les explorateurs où Hachem a pardonné les bnei Israël. Ainsi, Moché fait appel à cette grandeur de Hachem pour qu'il annule ce décret et qu'il puisse entrer en Erets Israël.

On pourrait se demander : Comment Moché peut-il demander à Hachem d'annuler Son décret et de lui permettre d'entrer en Erets Israël en prenant comme référence les explorateurs alors que ces derniers ne sont précisément pas entrés en Erets Israël ?! Certes, le décret d'extermination a été annulé mais le fait de ne pas entrer en Erets Israël est resté en vigueur !? Des explorateurs, nous apprenons que Hachem a pardonné concernant l'extermination mais n'a apparemment pas pardonné concernant le fait d'entrer en Erets Israël donc comment Moché peut-il demander à Hachem de le pardonner concernant son entrée en Erets Israël tout comme il a pardonné aux explorateurs alors que pour ces derniers, Hachem n'a pas pardonné concernant leur entrée en Erets Israël ?!

On pourrait proposer la réponse suivante : Moché dit dans paracha Dévarim (1/27) : la raison profonde pour laquelle les bnei Israël n'ont pas voulu aller en Erets Israël et qu'ensuite Hachem leur a interdit l'accès : «... et vous avez dit : C'est par haine de Hachem pour nous... » est parce que les bnei Israël pensaient qu'ils avaient fauté en Égypte par la avoda zara (voir le Sfora), c'est-à-dire le fait de croire que Hachem ne nous aime pas, c'est cela qui ferme les portes d'Erets Israël.

Même après les 40 ans dans le désert, les bnei Israël se trouvent aux portes d'Erets Israël et là, Aharon Hacoheh est niftar, les nuées s'en vont et les Kénanaïm se préparent à la guerre et là, les bnei Israël perdent courage, pensent que Hachem les abandonne et ne les aime plus et décident de retourner en Égypte et retournent de 7 massaot (étapes) en arrière et ce sont les Léviim qui se sont mis en travers leur chemin en disant : on va en Erets Israël. Une terrible guerre éclata où de nombreux bnei Israël et Léviim périrent.

À la sortie d'Égypte, juste avant d'entrer en Erets Israël et à la fin des 40 ans aux portes d'Erets Israël, le yetser hara utilise la même arme pour empêcher les bnei Israël d'entrer en Erets Israël : faire croire que Hachem nous a abandonnés, que Hachem nous déteste, afin de casser la personne, de faire perdre tout espoir, toute motivation, de rendre immobile, enlevant toute force d'avancer.

C'est pour cela qu'il est fondamental et essentiel de bien intégrer profondément de manière claire et limpide que Hachem nous aime d'un amour infini, que Hachem aime chaque Juif, quel qu'il soit, d'un amour incommensurable, que Hachem aime chaque ben Israël, peu importe ce qu'il a pu faire, d'un amour illimité.

Ainsi, si les bnei Israël ne sont pas entrés en Erets Israël, ce n'est pas parce que Hachem ne leur a pas pardonnés car voilà, Hachem a dit explicitement « J'ai pardonné comme tes paroles » mais c'est parce que dans cette génération, il y avait un sentiment que Hachem ne les aime pas, certainement dû à leur passé en Égypte où il y avait la avoda zara et où ils avaient atteint le 49^{ème} degré d'impureté. Également, la faute du veau d'or a certainement dû jouer. Bien qu'en réalité Hachem les aimait d'un amour infini, le yetser hara a utilisé ce passé pour leur faire croire que Hachem les déteste et c'est très dangereux car à la moindre épreuve, ce sentiment que Hachem ne nous aime peut-être par ressort et cela affaiblit et fait baisser les bras (comme le cas des explorateurs), voir fait retourner en arrière comme cela s'est produit après la mort d'Aharon et c'est cela que Moché leur reproche, d'avoir pensé que Hachem nous déteste car cette pensée fait échouer toutes les épreuves et donc rend totalement inéligible à entrer en Erets Israël car avec cette pensée, ils ne pourront pas faire face aux épreuves et donc s'ils ne sont pas entrés en Erets Israël, ce n'est pas parce qu'il ne les a pas pardonnés ou pour les punir mais c'est tout simplement pour leur bien car il n'est pas bon d'entrer en Erets Israël en pensant que Hachem ne nous aime pas.

Mais Moché qui est persuadé que Hachem nous aime, dit alors : De la même manière que Tu pardonnes et annules les décrets, ce qui est Ta grandeur comme nous l'avons vu avec les explorateurs, que Tu les as pardonnés totalement et s'ils ne sont pas entrés, c'est juste à cause de cette arrière-pensée que peut-être Hachem ne nous aime pas. Ainsi, Hachem, pardonne-moi et annule le décret afin que je puisse entrer car moi je sais que Tu nous aimes.

En conclusion, il est fondamental et essentiel que ce soit limpide que Hachem nous aime et cela donnera la puissance de surmonter n'importe quelle épreuve.

D'être persuadé au plus profond de son être que Hachem nous aime d'un amour infini est la clé pour entrer en Erets Israël.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un « beau » souvenir de Pourim

Binyamin est un jeune papa qui adore déguiser lui et sa famille chaque année pour Pourim avec une nouvelle idée rigolote. Une année, ils se déguisent de manière très particulière et il n'y a pas une personne qui les rencontre et qui ne rigole pas. Son ami David se dit qu'il serait dommage de ne pas en garder un beau souvenir et il décide donc d'aller chercher son bel appareil photo et les mitraille de tous les côtés. Mais Binyamin n'a pas du tout l'air d'apprécier cela et lui demande immédiatement d'arrêter. Mais David fait semblant de ne pas entendre et continue à les photographier dans tous les sens. Au bout d'un moment, Binyamin en a plus qu'assez et il donne un coup en direction de David qui dresse son appareil photo devant lui pour se protéger, ce qui engendre que l'appareil s'envole pour retomber au sol dans un gros fracas. David se dépêche de vérifier s'il fonctionne encore, mais malheureusement, l'appareil est complètement cassé. Il demande donc à Binyamin de lui rembourser la valeur de 1000 Shekels. Mais Binyamin ne se laisse pas faire et répond que tout est de la faute de David puisqu'il lui a demandé à plusieurs reprises d'arrêter de le photographier et que celui-ci n'en a pas tenu compte, d'autant plus qu'il n'avait pas l'intention d'abîmer l'appareil mais seulement de l'empêcher de le photographier à nouveau. Qu'en pensez-vous ? Dans notre cas, il est clair que Binyamin

est 'Hayav car comme nous dit la Michna et comme tranche le Choul'han Aroukh, l'homme est toujours responsable de ses dégâts, qu'il les ait faits volontairement ou involontairement, et même dans un cas de force majeure. Même dans le cas où il n'avait aucune intention d'abîmer l'appareil, il est responsable car c'est lui qui l'a projeté au sol. Et même si tout cela s'est produit du fait que David se soit protégé avec son appareil, et qu'il semblerait donc que c'est David qui a entraîné le dégât, il est quand même bien responsable car il avait d'autres moyens d'empêcher qu'on le prenne en photo, comme en se masquant le visage. Effectivement, la Guemara Baba Kama (28a) nous enseigne que si le taureau de Réouven est monté sur celui de Chimon et risque de le tuer, puis vient Chimon et pousse le taureau du dessus, il est 'Hayav. La Guemara explique que la raison est puisqu'il aurait pu sauver son taureau autrement, par exemple en retirant doucement son taureau. Par contre, dans le cas où il n'aurait pas pu sauver son taureau sans tuer celui de son prochain, il sera Patour. Ainsi, il en sera de même pour Binyamin qui d'après le Rav pouvait se protéger autrement.

En conclusion, Binyamin est responsable car l'homme est toujours responsable des dégâts qu'il fait même en cas de force majeure, et même si c'est pour se protéger, s'il a une possibilité de le faire autrement.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit*, p. 365)